



Reconnaissance de dettes...

Par **marie74_old**, le **23/01/2009** à **16:36**

Bonjour à tous,rnrnVoilà j'ai eu un litige avec Orange qui à transférer mon dossier a sogecor... Il me réclame 1500 euros qui correspond aux 23 mois d'abo...rnrnVoici un lettre que je leur ai envoyé sur conseil d'une personne d'ici et je voulais savoir si c'était considéré comme une reconnaissance de dette ...rnrn"Je vous écrit ce courrier afin de trouver avec vous une solution. rnrnAujourd'hui, je m'engage, à vous régler la somme de 292.86 euros, au mois de septembre 2008, correspondant aux consommations que j'ai passé lorsque ma ligne était encore en service. rnrnConcernant les 1238.97 euros et après lecture de mon contrat qui me reliait à Orange stipulant dans l'article 20.7 l'obligation de régler le reste des mois à courir, sachez que je considère cette clause comme une clause pénale et je sollicite donc une réduction des frais qui me sont réclamés. Il m'est d'avis que 25% de la somme serait proportionnel à la gravité du manquement de mes engagements."rnrnAlors? Moi je n'ai pas l'impression, enfin pour les 200 et quelques euros oui, mais pas pour le reste... je pense que c'est une sorte d'arrangement à l'amiable qu'ils ont catégoriquement refusé d'ailleurs...rnrncependant, j'ai reçu une dizaine de lettre de ce mandataire menaçante (ecriture en gras, menace de saisie sur salaire, utilisation du nom d'un huissire et j'en passe) j'ai lu qu'un tribunal pouvait tourner en ma faveur grace à ça alors si on doit en arriver là...rnrnEst-ce une reconnaissance de dette ? et est-ce que je peux faire quelque chose contre eux si jamais a cause de leur lettre...?rnrnMerci de vos réponses